

Assurer l'égalité Femme/Homme au travail

Cours Pratique de 2 jours - 14h

Réf : HFT - Prix 2024 : 1 530CHF HT

Pour comprendre quels types d'actions privilégier pour mener une démarche d'égalité femmes-hommes, il est indispensable de connaître les obligations légales en la matière. Cette formation vous donnera les clés pour intégrer une politique d'égalité et de mixité professionnelle dans une démarche générale.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation l'apprenant sera en mesure de :

Connaître les obligations légales en matière d'égalité femmes-hommes

Intégrer une politique d'égalité et de mixité professionnelle

Cartographier les actions à mettre en place

Construire un rapport de situation comparée (RSC)

EXERCICE

Présentation interactive, études de cas analysées en groupe avec des discussions collectives.

LE PROGRAMME

dernière mise à jour : 06/2023

1) Dresser un état des lieux des inégalités femmes-hommes

- La réalité des inégalités femmes-hommes dans le monde professionnel.
- La comparaison des inégalités en Europe et dans monde.
- Comment sont construites les inégalités femmes-hommes dans la société ?
- Comprendre et distinguer les concepts clés : parité, égalité, mixité, discrimination directe/indirecte et positive...
- L'avantage d'obtenir le label Égalité.
- Comment l'obtenir et avec quel bénéfice pour l'entreprise et ses salariés ?

Travaux pratiques : Exemples illustrant les différences de compréhension des concepts clés tels que la mixité, la parité, la discrimination, etc., entre les différents pays.

2) Connaître les obligations légales pour être en conformité

- Vos obligations et responsabilités ; les fondamentaux législatifs français à retenir.
- Maîtriser l'essentiel du cadre législatif européen.
- Connaître les nouvelles obligations au regard de la loi ainsi que le calendrier : rappel des échéances.
- La loi sur les quotas dans les conseils d'administration.
- Connaître les sanctions et les risques encourus. La jurisprudence.

Travaux pratiques : Analyse des exemples, études de cas et discussion collective.

3) Identifier la différence entre discrimination et harcèlement

- Comment définir et identifier le harcèlement et la discrimination ?
- Prévenir, c'est agir : sensibiliser les collaborateurs et faire reculer les discriminations.
- Cartographier les actions à mettre en place dans votre entreprise.
- La procédure d'investigation des allégations sur la non-conformité.

Travaux pratiques : Discussion collective, cartographie de besoins.

PARTICIPANTS

Responsables des ressources humaines, représentants du personnel.

PRÉREQUIS

Aucune.

COMPÉTENCES DU FORMATEUR

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont été validés par nos équipes pédagogiques tant sur le plan des connaissances métiers que sur celui de la pédagogie, et ce pour chaque cours qu'ils enseignent. Ils ont au minimum cinq à dix années d'expérience dans leur domaine et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM, mises en situation, travaux pratiques...

Le participant complète également un test de positionnement en amont et en aval pour valider les compétences acquises.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : aides audiovisuelles, documentation et support de cours, exercices pratiques d'application et corrigés des exercices pour les stages pratiques, études de cas ou présentation de cas réels pour les séminaires de formation.
- À l'issue de chaque stage ou séminaire, ORSYS fournit aux participants un questionnaire d'évaluation du cours qui est ensuite analysé par nos équipes pédagogiques.
- Une feuille d'émargement par demi-journée de présence est fournie en fin de formation ainsi qu'une attestation de fin de formation si le stagiaire a bien assisté à la totalité de la session.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'inscription doit être finalisée 24 heures avant le début de la formation.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Vous avez un besoin spécifique d'accessibilité ? Contactez Mme FOSSE, référente handicap, à l'adresse suivante psh-accueil@orsys.fr pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.

4) Réaliser un état des lieux «égalité professionnelle»

- Sélectionner les indicateurs les plus pertinents en fonction de la taille de l'entreprise, de son secteur et de ses objectifs.
- Appliquer la mixité professionnelle dans une démarche « mainstream ».
- Connaître les indicateurs obligatoires.
- Construire un rapport de situation comparée (RSC) : difficultés potentielles pour la construction du rapport.
- Faire un diagnostic pour sa propre entreprise.

Travaux pratiques : Partage d'expérience.

LES DATES

CLASSE À DISTANCE

2024 : 03 juin, 12 sept., 21 nov.